**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 48 (1912)

**Heft:** 27

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

XLVIIIme ANNÉE

N° 27.

LAUSANNE

6 juillet 1912

# L'ÉDUCATEUR

## (L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Intérêts de la société.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Simples leçons de choses* (suite). — *Epreuves du certificat d'études primaires du canton de Neuchâtel : Compositions. Arithmétique.* — *Histoire.* — *Comptabilité.*

## AVIS

**A partir du 13 juillet et jusqu'au 21 septembre 1912, l'EDUCATEUR ne paraîtra que tous les 15 jours ; par contre il donnera 24 pages au numéro.**

## INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Dès le commencement de l'année, le Bureau de la *Société pédagogique de la Suisse romande* a tenu quatre séances. Dans la première, M. Perret, ancien gérant, a mis à notre disposition sa comptabilité, qui a été vérifiée provisoirement et dont il a été donné décharge à celui qui, durant dix ans, s'est dévoué à la gérance de l'*Educateur* et à l'administration financière de notre association. Un modeste souvenir lui a été remis comme témoignage de reconnaissance pour les services rendus. Les divers livres de compte ont été remis à M. J. Cordey qui continuera, nous le savons, les bonnes traditions d'ordre et de serviabilité de son prédécesseur.

Une entrevue avec le Comité de la *Société pédagogique vaudoise* a eu lieu à cette occasion. La fête trisannuelle des instituteurs vaudois doit être célébrée en 1914, l'année de notre congrès. Deux solennités pédagogiques dans le même canton et à la même époque ne peuvent que se nuire. Il s'agissait de fusionner les réunions des deux associations, tout en laissant aux Vaudois le temps nécessaire pour la discussion de leurs intérêts particuliers. Nous

avons rencontré la meilleure volonté dans le Comité vaudois, qui a soumis la question à l'assemblée des délégués de la S. P. V. Nous avons été heureux d'apprendre que ces derniers étaient entrés dans nos vues.

Dans les séances subséquentes, le Bureau a dû s'occuper de diverses questions administratives.

Il a accordé plusieurs secours à des membres du corps enseignant se trouvant dans des situations pénibles.

La maison d'édition Payot et Cie, à Lausanne, étudie en ce moment la publication d'une édition de l'agenda Pestalozzi spécialement destinée au corps enseignant. Elle a demandé à notre bureau de formuler des desiderata à ce sujet. Nous avons donc mis cette question à l'étude, et deux de nos membres sont chargés de rechercher quelles parties de l'agenda Pestalozzi pourraient être éliminées et par quoi elles pourraient être remplacées, de façon à procurer au corps enseignant une œuvre vraiment pratique, sans surcharge inutile.

Rappelons, à ce sujet que, par convention spéciale avec la maison Payot et Cie, la S. P. R. a renoncé à la publication de son *Agenda des Ecoles* et que la dite maison verse, de ce chef, une contribution annuelle de fr. 500 à notre caisse de secours.

Le Bureau de notre association a adhéré à la demande du Comité du *Lehrerverein* de constituer une Commission formée de délégués des trois associations pédagogiques suisses pour l'étude des questions scolaires ayant un caractère national. Le comité du *Lehrerverein* est chargé de procéder à la première convocation de cette commission.

La Société suisse d'hygiène scolaire, par l'intermédiaire d'un membre de son comité, M. Henchoz, nous a demandé si, lors de la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de notre association, nous organiserions peut-être une série de conférences comme l'a fait le *Lehrerverein* en 1908. Dans ce cas, elle se chargerait peut-être de quelques conférences ayant trait aux questions d'hygiène scolaire. Cette proposition, toute à l'avantage de l'œuvre que poursuivent les deux sociétés, sera soumise au Comité central.

Le Congrès de St-Imier avait renvoyé au nouveau Bureau la revision des statuts qui nous régissent afin de les mettre en harmonie avec des faits survenus depuis quelques années. Cette tâche ardue a été menée à chef dans la dernière séance du Bureau ; celui-ci a adopté un avant-projet définitif qui sera mis en discussion dans la prochaine réunion du Comité central.

Dans sa dernière séance, le Bureau romand a examiné également une demande du Comité vaudois tendant à ce que notre Société prenne à son compte la proposition adoptée à Montreux par la S. P. V., de tenter des démarches auprès des autorités fédérales pour que la décision interdisant l'admission aux examens fédéraux des jeunes gens n'ayant fréquenté qu'une école primaire soit rapportée. Vu l'importance de la question et sa complexité, le Bureau a décidé de la soumettre au Comité central, qui prendra une décision définitive.

Pour donner suite à un vœu exprimé au Congrès de St-Imier, le Comité central de notre association sera convoqué en septembre prochain. Une circulaire sera adressée en temps utile pour fixer le lieu de réunion et les différents points à l'ordre du jour. *Dès aujourd'hui nous prions tous les membres du Comité central de nous faire parvenir*, **avant le 1er septembre prochain**, *les sujets qu'ils désireraient voir mettre à l'étude dans notre prochain congrès.*

Nous adressons ce même appel aux membres de notre association. Nous serions très reconnaissants à tous ceux qui nous feraient part des sujets qu'ils voudraient voir étudiés par nos sections et discutés dans notre assemblée générale.

Il importe que notre Congrès de Lausanne, où nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la fondation de notre Société et qui, par ce fait, prendra une importance particulière, cherche à résoudre quelques-uns des problèmes qui préoccupent la majorité des personnes s'intéressant au développement de l'école populaire et à la prospérité morale et matérielle de notre patrie romande.

Au nom du Bureau de la S. P. R. :

*Le Président,* E. Briod.

*Le Secrétaire,* Ern. Savary.

## REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

La *commission de statistique* instituée par la Société suisse des instituteurs va, au moyen d'un questionnaire, procéder à une enquête générale sur les traitements, en premier lieu sur ceux des écoles et cours complémentaires. Le même travail va être entrepris, en vue de l'exposition nationale de 1914, par le Département fédéral de l'Intérieur et les Départements cantonaux de l'Instruction publique. On constatera une fois de plus combien peu les traitements sont, en général, en rapport avec la somme de travail exigée du corps enseignant et avec les études qu'on impose à ses membres.

Du 9 au 20 avril, le Département de l'Instruction publique du canton de *Thurgovie* a organisé un cours d'instruction pour les maîtres désirant entreprendre avec leurs élèves des travaux pratiques de chimie et de physique. Les deux directeurs du cours, maîtres à l'Ecole secondaire des garçons de Berne, leur ont en même temps appris à fabriquer eux-mêmes la plupart des appareils nécessaires aux expériences prévues dans le programme des écoles secondaires.

Dans le canton de *Saint-Gall*, le Conseil d'éducation a recommencé, à partir du mois de mai, à communiquer à la presse un bulletin sur chacune de ses séances. Le corps enseignant est ainsi tenu au courant d'un grand nombre de questions qui l'intéressent directement. La ville de St-Gall va de nouveau, à partir du 1er juillet, augmenter les traitements de son corps enseignant; le minimum va être élevé de 300 fr. et le maximum de 500 fr. Le traitement des institutrices primaires ira de fr. 2800-3600, celui des instituteurs de 3200-4400 fr.; les maîtresses secondaires toucheront fr. 3300-4100, les maîtres 3800-5000 fr., les maîtresses de travaux à l'aiguille recevront 2000-2600 fr. à l'école primaire et 2100-3000 fr. à l'école secondaire.

Le Grand Conseil du canton de *Schwytz* a décidé de rembourser le 50 % des dépenses aux communes qui introduisent la fourniture gratuite des manuels et matériel scolaires. Exception est cependant faite pour les fournitures des travaux à l'aiguille. — A l'école normale de Rickenbach, le prix de la pension que paient les élèves a dû être porté de 10 fr. à 10 fr. 50 par semaine, ce qui aura pour résultat une augmentation de 100 fr. des dépenses pour les quatre années d'études.

L'Ecole normale des institutrices de la ville de *Lucerne* a été dotée, à partir de la nouvelle année scolaire, d'une quatrième année d'études, destinée surtout à la préparation professionnelle des élèves. Dans ce canton, les brevets pour l'enseignement dans les écoles primaires et secondaires ne sont délivrés que pour un certain nombre d'années : ceux avec la note 1 pour 8, ceux avec la note 2 pour 6 et ceux avec la note 3 pour 2 ans. Au bout de cette période, le Conseil d'éducation décide, d'après les résultats obtenus dans les classes, si les porteurs recevront un brevet à vie ou un brevet temporaire et s'ils seront ou non appelés à un nouvel examen. Ce procédé, unique en son genre, est vivement combattu par la Société cantonale des instituteurs, qui a demandé la suppression de cet article du règlement.

A *Zurich*, le Conseil communal a décidé de décharger de 2 heures par semaine les maîtres âgés de 56 ans et de 4 heures ceux âgés de 61 ans. Pour les

maîtresses, cette mesure est applicable à partir de 51 et 56 ans. Les leçons qui tombent ainsi doivent être données par les membres du corps enseignant âgés de moins de 32 ans, qui peuvent être tenus à donner jusqu'à 32 leçons par semaine. La ville évitera ainsi des dépenses supplémentaires.

Les écoles de tous les degrés de la ville de *Bâle* sont fréquentées par environ 600 élèves étrangers. Comme la gratuité de l'enseignement a été fixée par la Constitution, il en résulte pour la ville une dépense annuelle de près de 100 000 francs. — A plusieurs reprises, des tentatives ont été entreprises pour imposer une contribution scolaire aux élèves du dehors, mais sans succès. Ce printemps encore, le Grand Conseil n'a pas accepté une pétition dans ce sens, couverte de 2256 signatures. Elle demandait que tous les élèves dont les parents ne paient pas d'impôts à la ville fussent soumis à une contribution scolaire. Des propositions faites dans ce sens par le Conseil d'Etat n'ont pas davantage trouvé grâce devant le Grand Conseil. Le Département de l'Instruction publique attire l'attention des parents et tuteurs sur le fait qu'il y a actuellement beaucoup trop de maîtresses pour les écoles enfantines, primaires et secondaires. Comme il n'y a, en moyenne, qu'une demi-douzaine de places vacantes par an, la plupart sont obligées d'attendre de longues années avant de pouvoir se caser.

Dans le canton de *Soleure*, trois membres du corps enseignant ont été élus députés au Grand Conseil, lors du renouvellement général du mois de mai.

Y.

# CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — † **Henri Berney**. — Ce vétéran de nos écoles, l'un des plus populaires et des plus connus, vient de nous être repris après quelques semaines de maladie.

Henri Berney naquit à Bière, en 1837 ; il suivit la classe primaire de cette commune et entra à l'Ecole normale en 1853; trois ans plus tard, il obtint — et en bon rang — son brevet de capacité. Presque immédiatement après, il commença sa carrière active et desservit successivement les postes de Prilly 1856-1861 ; Cuarnens, 1861-1870 ; Grandson, 1870-1884 ; Corsy-s/-Lutry, 1884-1904. A ce moment, il prit sa retraite après 48 ans d'enseignement.

Durant cette longue période, notre ami fut un maître de mérite, intelligent, dévoué à sa tâche. Les nombreux élèves qu'il a formés lui gardent un souvenir reconnaissant. Plusieurs sont venus de loin assister à son convoi funèbre.

Henri Berney, très actif, jouissant d'une belle santé, éprouvait le besoin de se dépenser en dehors de sa tâche scolaire; il fit partie de nombreuses associations où il travailla beaucoup. Et d'abord, la *Société pédagogique vaudoise* bénéficia de son appui. Au moment où il débutait, elle était dans le marasme; avec d'autres collègues, il s'efforça de lui redonner de la vie; un peu plus tard, il la présida avec talent pendant plusieurs années. Notre société romande le compta aussi parmi ses adhérents de la première heure ; il fit partie du Comité central durant deux périodes. La société des Vieux Normaliens, fondée en 1904, fut en grande partie son œuvre ; il la portait sur son cœur ; il en était l'âme dans sa charge de

secrétaire-caissier ; il aurait voulu que tous les instituteurs ayant trente ans de service vinssent à elle.

Henri Berney naquit chanteur; à l'Ecole normale, il était, avec son condisciple de classe C.-C. Dénéréaz, un des préférés de notre maître de chant ; aussi entra-t-il jeune dans la société cantonale et, jusqu'à ces dernières années, il prit part à toutes ses fêtes. En outre, il fut directeur ou membre de plusieurs sociétés locales, entre autres de l'Union chorale de Lutry.

L'idée mutualiste attira de bonne heure notre collègue ; il fut un membre fervent de la Société vaudoise de secours mutuels ; à chacune de ses assises annuelles, il était là, discutant en séance, et faisant entendre au banquet sa parole éloquente ou un chant patriotique. A la réunion de Bière, l'an passé, il invitait chaleureusement les délégués à venir nombreux à Renens cette année ; il ne lui sera pas donné de les recevoir.

Lorsque Henri Berney prit sa retraite, il se retira à Renens auprès de sa fille aimée — une ancienne institutrice aussi —; là, il se fit promptement apprécier par son dévouement à la chose publique ; la prospérité de ce grand village lui tenait à cœur ; aux dernières élections, il fut élu membre du Conseil communal, puis secrétaire de ce corps.

Les obsèques ont eu lieu le 19 juin ; de très nombreux assistants y ont pris part : membres des autorités de Renens et des différentes sociétés dont notre ami faisait partie, anciens collègues, habitants de la localité, amis du dehors. Au bord de la tombe, M. de Mestral, pasteur, qui avait déjà présidé le culte à la maison mortuaire, redit les belles qualités de Henri Berney comme instituteur, la sérénité à l'heure de la maladie, son amabilité envers chacun. M. Bettex, président du Conseil communal, retrace l'activité du défunt dans ce conseil tant comme secrétaire que comme rapporteur de commissions importantes. M. Pelichet, vice-président des Vieux Normaliens, rappelle tout ce qu'a été notre ami pour cette association, pour la Société pédagogique vaudoise et pour nos écoles.

Et en se retirant, chacun pensait : voilà une belle et fructueuse carrière qui prend fin.

Henri Berney a beaucoup aimé notre pays ; il l'a chanté souvent ; il l'a fidèlement servi. Qu'il repose en paix ! L. Hermenjat.

⁂ **Augmentation de traitement.** — Dans sa dernière séance, le Conseil communal de Ste-Croix a décidé d'augmenter de 100 fr. le traitement des instituteurs de la localité et de 50 fr. celui des institutrices, ceci à la suite d'une demande présentée en 1911, par les titulaires.

⁂ Nous avons annoncé que la commune de Giez avait accordé une augmentation de 100 fr. à son instituteur ; il y a lieu d'ajouter que l'institutrice, Mlle Bertha Chautems, bénéficiera également d'une augmentation annuelle de 50 fr.

⁂ Le Conseil général de Dizy, dans sa séance du 5 juin, a voté une augmention annuelle de 120 fr., en faveur de M. Ulysse Graf. Nos félicitations à toutes ces autorités pour leur bonne et intelligente décision. A. D.

JURA BERNOIS.— **Société cantonale des maîtres secondaires bernois.** — Nous trouvons, dans le *Bund*, des détails sur la réunion des délégués, tenue

au Casino de Berne, le 15 juin, sous la présidence de M. Meury, professeur au progymnase de Neuveville.

L'agitation en faveur du relèvement des traitements a eu quelque succès et la moyenne a passé de 3076 fr. à 3286 fr.; le maximum de 3467 fr. à 3773 fr. Le nombre des écoles qui n'accordent aucun subside pour années de service a baissé de 46 à 35. Le Jura bernois est encore en arrière; on y rencontre des traitements de 2600 et 2800 fr. La question de savoir si les instituteurs secondaires peuvent faire partie des Conseils communaux et municipaux n'est pas réglée définitivement. Lors des mises au concours, on voit des commissaires scolaires qui font donner une leçon d'épreuve par les candidats. Il s'agit de s'opposer à ces procédés d'un autre âge. M. Arni, directeur de l'Ecole technique de Bienne, parle d'un cours de vacances que cet établissement organisera en 1913. La Caisse des veuves et orphelins a un fonds de 5000 fr.; les commissions scolaires seront invitées à contribuer à l'augmentation de cette modeste réserve. La revision du plan d'études est introduite par MM. Meury et Mertenat, de Delémont. L'assemblée a décidé de charger une commission de trois membres de présenter un projet qui servira de base à la discussion dans les sections. H. Gobat.

*** **Delémont.** — Le corps enseignant du district s'est réuni le 1er juin à Bassecourt, sous la présidence de M. Guéniat, instituteur à Delémont. Après le rapport de M. Guéniat sur l'assemblée des délégués qui a eu lieu à Berne, M. Champion, instituteur à Delémont a parlé de la réorganisation de la bibliothèque des instituteurs du district. Elle compte plus de 200 volumes et renferme des ouvrages très intéressants. Il est à regretter que la bibliothèque ne soit pas mise davantage à contribution par le corps enseignant.

L'adhésion de la société des instituteurs bernois à la société des instituteurs suisses donne lieu à une longue discussion. A la fin la majorité se rallie aux propositions du comité central, qui est en faveur de l'entrée comme section dans la société suisse.

M. Guéniat a terminé la séance par quelques aperçus sur la caisse d'assurance des instituteurs bernois. Nous en avons cité les principaux dans l'*Educateur*.

H. Gobat.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Une nouvelle carte de poche du canton de Vaud.

L'été est là. Les promenades et les courses vont recommencer.

Tous les touristes, simples promeneurs, bicyclistes, automobilistes, seront heureux de pouvoir se procurer au prix de 1 fr. 25 seulement, la magnifique carte de poche de notre canton que vient de faire paraître la librairie Payot & Cie. Une carte à la fois précise quant à la science et moderne quant à l'exécution. Tirée en douze couleurs sur une échelle suffisante, 1 : 200 000, d'un relief superbe, elle contient tous les noms des villes et villages, lacs, cours d'eau, monts, etc., de quelque importance, avec les localités représentées dans leurs formes géographiques réelles.

De plus, à la différence des anciennes cartes qui s'arrêtaient juste à la fron-

tière du canton traité et ne présentaient que d'une façon sommaire les régions limitrophes, la nouvelle carte de poche du canton de Vaud est exécutée sur toute sa surface de la même façon au point de vue lithographique : le relief, les routes, les localités et les cours d'eau, tout y est traité avec le même soin que pour le canton même. La carte comprend ainsi, outre le canton de Vaud, les cantons de Genève et de Fribourg en entier, la presque totalité du canton de Neuchâtel et des parties importantes des territoires bernois, valaisans et français. Elle s'étend du nord du lac de Neuchâtel jusqu'à Martigny au sud et de la ville de Berne à l'est jusqu'à St-Claude à l'ouest.

Le choix des couleurs a permis de réaliser une impression vraiment artistique, très agréable à l'œil ; le vert des plaines, l'orange et le violet des collines et des montagnes, le blanc des glaciers se marient et se fondent dans un ensemble tout à fait harmonieux, le relief apparaît au premier coup d'œil et se grave dans la mémoire. Les grandes nappes bleu pâle des lacs servent de repoussoir aux teintes plus sombres.

Les villes et les villages sont piqués sur le fond en rouge vif et dans leur forme géographique réelle. Les routes sont en noir et les lignes de chemins de fer en rouge.

Des caractères dont la différence est très facile à saisir, indiquent les différences de grandeur et d'importance des diverses agglomérations.

Les ruines, châteaux, fabriques isolées, stations de bains, mines, usines hydrauliques et carrières, etc., sont indiqués par des signes conventionnels. Rien n'est plus parlant aux yeux, plus facile et plus agréable à lire.

Telle quelle, cette jolie carte de poche ne coûte que 1 fr. 25, c'est-à-dire que chacun est en mesure de se la procurer.

Elle a été établie par les soins de l'Institut cartographique bien connu Kummerly, à Berne.

*Idelette*, par Lucie Achard. — Genève. Edition Atar. — Voici un bon livre qu'on peut recommander aux jeunes filles de douze à quatorze ans. C'est la vie toute simple d'une orpheline; il n'y a pas d'événements tragiques, mais assez de circonstances diverses pour montrer que l'oubli de soi-même est la clef du bonheur.

Cette petite Idelette n'est pas parfaite ; ses défauts la rapprochent de ses lectrices sur lesquelles elle n'aura que plus d'influence.

On pourrait regretter que l'auteur n'ait pas saisi l'occasion des voyages de son héroïne pour faire quelques descriptions des pays parcourus. Mais, peut-être s'est-il dit que les descriptions n'intéressent guère la jeunesse et qu'elles n'auraient servi qu'à alourdir le récit.

Nous souhaitons qu'Idelette pénètre dans beaucoup d'intérieurs et rende les frères et sœurs serviables, aimants et véridiques. A. P.

***

— Nous avons déjà parlé du *cours de langue italienne* qui sera donné pendant les prochaines vacances, à l'Ecole de Commerce de Bellinzone, du 15 juillet au 10 août. Le programme vient de paraître. Pour le recevoir et pour tous autres renseignements, s'adresser à *M. le Prof.-Dr. Rossi*, à Bellinzone.

# PARTIE PRATIQUE

## SIMPLES LEÇONS DE CHOSES (suite).

NOTE. — Pour vivre sur la terre, l'homme a besoin de trois choses, qui lui sont absolument nécessaires : *la demeure, les aliments* et *les vêtements.* C'est pour les obtenir qu'il travaille sans cesse; c'est ce que l'on appelle vulgairement *gagner sa vie.*

### La maison.

La maison est l'habitation de l'homme. Elle l'abrite contre le froid, le vent, la pluie, la neige, et contre les ardeurs du soleil.

Les premiers hommes, non encore civilisés, se réfugiaient dans des cavernes naturelles, creusées dans la profondeur des montagnes. Peu à peu, leurs descendants apprirent à se construire des habitations plus commodes.

Les maisons sont faites ordinairement avec des pierres, reliées entre elles par du ciment, avec du bois, du fer et du verre. Il faut beaucoup de travail et de nombreux outils pour bâtir une maison. Le maçon, le charpentier, le menuisier, le couvreur, le vitrier et le serrurier travaillent tour à tour pour édifier une demeure.

Il y a des maisons de toutes sortes sur la surface de la terre : des palais, des hôtels, des villas, des fermes, des cabanes et des huttes. Chacun habite une maison en rapport avec sa fortune.

Dans les pays chauds, certains peuples nomades, c'est-à-dire voyageurs, vivent sous des tentes, abris de toile, qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre.

Chez nous, la maison comprend plusieurs parties : la cave, le corridor ou vestibule, la cuisine, la chambre de ménage, les chambres à coucher, le grenier et le galetas.

DICTÉES I. — La maison est l'habitation de l'homme. Elle l'abrite contre le froid, le vent, la pluie, la neige et le soleil. La maison est faite de pierres, de ciment, de fer, de bois et de verre. Nos demeures sont construites par les maçons, les charpentiers, les menuisiers, les couvreurs, les serruriers et les vitriers.

II. — La maison se compose des murs, du toit, de la cheminée, des portes et des fenêtres. Les murs encadrent la maison; le toit la recouvre; la cheminée permet à la fumée de s'échapper dans l'air ; les portes laissent passer les habitants de la maison ; les fenêtres livrent passage à la lumière du jour, qui peut ainsi éclairer l'intérieur de l'habitation.

III. — La terre porte toutes sortes d'habitations. Les sauvages se construisent des huttes avec des branches d'arbres coupées dans les forêts. Dans les pays civilisés, les campagnards bâtissent de jolies fermes avec des pierres, du bois et du fer. Les habitants des villes font édifier des villas, des hôtels, des palais avec de beaux matériaux, pierre, marbre, etc. Les peuples nomades logent sous des tentes de toile.

IV. — Les huttes des sauvages et les cabanes des pauvres sont formées d'une seule pièce. Mais, le plus souvent, la maison est composée de plusieurs parties

qui sont : la cave, le corridor, la cuisine, la chambre de ménage, les chambres à coucher, le grenier et le galetas. Toutes les pièces de la maison doivent être tenues avec ordre et propreté, afin que ses habitants puissent y vivre heureux et y jouir d'une bonne santé.

Grammaire : Distinction entre *est*, verbe, et *et*, conjonction.

Exemples : La maison *est* l'habitation de l'homme. La maison doit être vaste *et* propre. La maison *est* formée de pierres, de ciment, de bois, de fer *et* de verre.

### La cave.

La cave est une partie de la maison. Elle est creusée dans le sol, au-dessous de l'habitation. On y descend par un escalier. La cave a été placée ainsi, dans la partie inférieure de la maison, pour que les aliments s'y conservent au frais, dans une température toujours égale.

La cave a un sol de terre battue ou un dallage de pierres ou de ciment, des murailles épaisses et un plafond voûté; elle est éclairée par un soupirail, sorte de fenêtre étroite et rectangulaire; une porte épaisse et solide en ferme l'accès.

La cave est le garde-manger de l'habitation : on y voit des tonneaux et des bouteilles de vin, des rayons chargés de fruits, des amas de pommes de terre ou de légumes divers, des bocaux de conserves, etc.

Dictées I. — La cave est une partie de la maison. Elle est creusée dans le sol. Un escalier conduit à la cave. La cave est fraîche en été et chaude en hiver. Les aliments s'y conservent très bien, dans une température toujours égale. La cave est obscure, car elle n'est éclairée que par un étroit soupirail.

II. — La cave contient les provisions de la famille. Il y a des pommes de terre, des légumes frais et en conserve, des fruits, du fromage, de la viande salée. On y voit aussi des tonneaux et des bouteilles de vin. Très souvent la cave est visitée par les souris et les rats.

Grammaire : Distinction entre *est*, verbe et *et*, conjonction (suite).

Exemples : La cave *est* chaude en hiver *et* fraîche en été. — La cave *est* obscure, car elle *est* creusée sous le sol, etc., etc.

### La cuisine.

La cuisine est une partie de la maison. Elle se trouve au rez-de-chaussée, le plus souvent tournée vers l'est ou vers le nord. Le plafond et les parois de la cuisine ont reçu une couche de plâtre, que l'on doit rafraîchir souvent, car la fumée et la vapeur qui se dégagent du fourneau-potager la salissent rapidement. Le sol de la cuisine est recouvert de briques rouges ou de jolies dalles de ciment; ces briques et ces dalles sont fréquemment lavées par la ménagère soigneuse.

Le principal objet de la cuisine est le fourneau sur lequel la ménagère prépare les aliments de la famille. Tout autour sont rangées en bon ordre les marmites et les casseroles, reluisantes de propreté. Plus loin sont de nombreux ustensiles de fer ou de bois, servant à différents usages. Le plus bel ornement de la cuisine est l'armoire, bien garnie de vaisselle et de verrerie. Dans un angle se trouve l'évier, sur lequel on lave avec soin les ustensiles de ménage. La cuisine doit être vaste, propre et bien éclairée.

Dictées I. — La cuisine est aussi une partie de la maison. Le plafond et les parois de cette pièce sont blanchis. Les briques qui recouvrent le sol sont rouges ; on voit aussi dans les cuisines de jolies dalles en ciment. Les briques et les dalles sont souvent lavées par la ménagère soigneuse.

II. — Les ustensiles de ménage sont rangés avec ordre dans la cuisine. Les marmites et les casseroles sont bien lavées. Les objets de métal sont très brillants. Les tablettes, les plateaux et les baquets de bois sont bien blancs. La cuisine est toujours très propre, car c'est là qu'on prépare les aliments de la famille.

Grammaire : Distinction entre *sont*, pluriel du verbe *être*, et *son*, adjectif possessif.

Exemples : Les ustensiles de cuisine *sont* propres. *Son* baquet est vide. Les briques *sont* rouges. La ménagère a terminé *son* travail.

**La chambre.**

Comme la cave et la cuisine, la chambre est une partie de la maison. C'est là que la famille se réunit le plus souvent pour manger, pour travailler. Il y a des chambres destinées spécialement au repos : ce sont les chambres à coucher. Le salon est une pièce soignée où l'on reçoit les visites.

La chambre est ordinairement de forme carrée ou rectangulaire. Le plafond est recouvert de plâtre blanc. Les murs sont tapissés. Le plancher est formé de lames de sapin ou de bois dur. On le recouvre très souvent de tapis, de nattes ou de linoléum. Le plancher est soigneusemsnt balayé chaque jour ; les tapis et les nattes sont battus, afin d'en faire sortir la poussière ; le linoléum est essuyé avec un chiffon humide.

Autour de la chambre sont rangés les meubles : le lit, le canapé, le fauteuil, l'armoire, le lavabo ; au milieu de la pièce, il y a la table et les chaises. Une glace suspendue au mur, des tableaux, des vases de fleurs, des rideaux aux fenêtres rendent la chambre plus gaie et plus agréable.

Dictées : I. — La chambre est carrée ou rectangulaire. On y pénètre par une ou plusieurs portes. Elle est éclairée ordinairement par plusieurs fenêtres. Les parois de cette pièce sont tapissées de papier peint. Les tapis qui recouvrent le plancher sont battus chaque matin.

II. — Les meubles contenus dans la chambre à coucher sont : le lit, le lavabo, l'armoire et le fauteuil. Dans la salle à manger il y a une table, des chaises et un buffet. Au salon sont les meubles de luxe : le canapé, les fauteuils, les guéridons, le piano, les étagères, etc.

Grammaire : Distinction entre *sont* et *son* (suite).

Exemples : Les meubles de la chambre *sont* neufs. — La ménagère soigne *son* appartement.

(*A suivre.*) C. Allaz-Allaz.

---

**Epreuves des Examens obligatoires de sortie de l'Ecole primaire du canton de Neuchâtel** (*Suite*).

COMPOSITIONS

1. Quelles sont les personnes pour lesquelles vous éprouvez de la reconnaissance ? Pourquoi ? Comment ferez-vous pour leur témoigner ce sentiment ?

2. Vous avez été conduit par vos parents à une fête. Racontez ce qui vous a plus particulièrement intéressé.
3. L'hiver sans neige.
4. Protégeons les oiseaux.
5. (*Garçons*). Un bon camarade. — (*Filles*). Une aimable compagne d'école.
6. (*Garçons*). Les pompiers. — (*Filles*). Le facteur.
7. Quelle leçon préférez-vous et pourquoi ?

## ARITHMÉTIQUE THÉORIQUE

1. Comment fait-on la preuve d'une addition ?
2. Quand le prix de vente d'une marchandise est plus élevé que le prix d'achat, comment appelle-t-on la différence des deux prix?
3. Qu'arrive-t-il quand on multiplie les deux termes d'une fraction par le même nombre? Donnez un exemple.

***

1. Comment fait-on la preuve d'une soustraction ?
2. Quand le prix d'achat est plus élevé que celui de vente, comment appelle-t-on la différence des deux prix ?
3. Qu'arrive-t-il quand on multiplie le dénominateur d'une fraction par un nombre quelconque? Donnez un exemple.

***

1. Comment fait-on la preuve d'une multiplication ?
2. Quand le prix de vente est plus petit que le prix d'achat, comment appelle-t-on la différence des deux prix?
3. Qu'arrive-t-il quand on déplace la virgule dans un nombre décimal de un rang vers la droite? Donnez un exemple.

***

1. Comment fait-on la preuve d'une division ?
2. Quand le prix d'achat est plus petit que le prix de vente, comment appelle-t-on la différence des deux prix ?
3. Comment transforme-t-on un nombre de grammes en kg.? Donnez un exemple.

***

1. Qu'est-ce que le taux dans une règle d'intérêt?
2. Dans un nombre décimal, que représente le cinquième chiffre à droite de la virgule?
3. Qu'arrive-t-il quand on multiplie le numérateur d'une fraction par un nombre quelconque ? Donnez un exemple.

***

1. Dans une règle d'intérêt, qu'est ce que le capital?
2. Quels sont les quadrilatères que vous connaissez ?
3. Quelles sont les monnaies suisses inférieures au franc ?

***

1. Qu'est-ce qu'un déficit ?
2. Quel est le volume d'eau correspondant au gramme ?

3. Qu'arrive-t-il quand on divise les deux termes d'un fraction par un même nombre? Donnez un exemple.

## ARITHMÉTIQUE PRATIQUE

1. (*Garçons*). Un champ triangulaire a 135 m. de base et 80 m. de hauteur ; on peut l'ensemencer avec 67,5 l. d'avoine. Combien faudra-t-il de l. pour ensemencer 1 hectare ? R. : 125 l.

1. (*Filles*). Une ménagère mélange 7 kg. de café à fr. 3,70 le kg. avec 8 kg. à fr. 4,45. A combien revient le $^1/_2$ kg. du mélange ? R. : fr. 2,05.

2. J'achète 2 $^3/_4$ hl. de vin à fr. 0,48 le l. Je paye comptant et je ne donne que fr. 129, 36. Quel était le taux de l'escompte ? R. : 2 %.

3. Un voyageur fait 1500 pas par kilomètre et 100 pas par minute. Il est éloigné de 12,6 km. d'une station où il doit prendre un train à 12 h. 50 min. A quelle heure doit-il partir ? R. : à 9 h. 41 min.

***

1. (*Garçons*). Un champ rectangulaire de 125 m. de longueur a la même surface qu'un champ carré dont le périmètre a 300 m. Quelle est la largeur du champ rectangulaire ? R. : 45 m.

1. (*Filles*). Quelle économie réalise une mère de famille qui, au lieu d'acheter 12 chemises à fr. 6,50 l'une, les fait faire par une ouvrière à qui elle paye fr. 1,30 de façon par chemise et qui emploie 28,50 m. de toile à fr. 1.70 le m. R. : fr. 13,95.

2. Quel est le capital qui placé au 4 $^1/_2$ % rapporte en 7 $^1/_2$ mois fr. 1012,50 ? R. : fr. 36000.

3. Partager fr. 13390 entre 2 personnes de façon que la 2me part soit les $^5/_8$ de la première. R. : fr. 8240 et fr. 5150.

***

1. (*Garçons*). 2 champs, l'un carré, l'autre rectangulaire, ont le même pourtour soit : 300 m. chacun. La longueur du second étant de 125 m., quelle est en ares la différence des 2 surfaces. R. : 25 ares.

1. (*Filles*). Il y a dans un atelier une lampe de 50 bougies, 3 lampes de 25 bougies et 2 de 16 bougies. La dépense annuelle pour l'éclairage est de fr. 109,90 Quelle est la dépense annuelle pour chacune des 3 sortes de lampes. R. : fr. 35 ; fr. 17,50 ; fr. 11,20.

2. Que vaut l'or contenu dans un lingot de 3,8 kg. au titre de 0,800, le gramme d'or valant fr. 3,10 ? R. : fr. 9424.

3. Jean a fait le 20 janvier un versement de fr. 12 à la Caisse d'Epargne ; le 24 février fr. 6; le 12 septembre fr. 18 et le 15 décembre fr. 5. Quel est son avoir, intérêts compris au 31 décembre, taux 4 % ? Les intérêts ne courent qu'à partir de la fin du mois du dépôt. R. : fr. 41,82.

***

1. (*Garçons*). Un puits à base rectangulaire a 3,50 m. sur 2,75 m. Il peut contenir 77,000 litres d'eau. Quelle est sa profondeur ? R. : 8 m.

1. (*Filles*). On a 2 pièces de drap de même qualité. La 1re coûte fr. 194,75 et la seconde qui a 5 m. de plus que la 1re, coûte fr. 246. Combien chaque pièce contient-elle de m. ? R. : 19 et 24 m.

2. Si 29 kg. de farine donnent 42 kg. de pain, combien retirera-t-on de la panification de 13 $^1/_{20}$ quintaux de farine, si l'on vend ce pain fr. 0,40 le kg ?

R. : fr. 756.

3. Un hôtelier achète 15 gerles de vendange à fr. 65 la gerle. Il compte que la gerle lui donne 80 l. de vin ; il met ce vin dans des bouteilles de 0,75 l. qu'il vend fr. 1 la bouteille. Sachant qu'il a pour fr. 200 de frais, quel est son bénéfice ?

R. : fr. 425.

***

1. (*Garçons*). Pour faire un mur de 15 m. de longueur, 0,40 de largeur et 1,40 m. de hauteur, on emploie des mœllons cubiques de 0,20 m. de côté, valant fr. 280 le mille. Que coûteront ces mœllons? R. : fr. 294.

1. (*Filles*). On mélange 250 l. de vin à fr. 0.45 le l. avec 275 l. à fr. 0,50 le l. Combien faut-il vendre le l. du mélange si l'on veut gagner du 25 % ?

R. : fr. 0,60.

2. Le $^1/_3$ d'un champ est en blé, le $^1/_5$ en légumes, et le reste, qui compte 64 ares 75 centiares, est en prairies naturelles. Quelle est en hectares la surface totale du champ ? R. : 1,3875 ha.

3. Un philanthrope consacre les intérêts d'un capital placé à 4 %, à payer l'apprentissage de 55 enfants à raison de fr. 17 par mois et par enfant. De quel capital doit-il disposer ? R. : fr. 280 500.

***

1. (*Garçons*). Un ferblantier construit une caisse cylindrique de 30 cm. de diamètre et de 50 cm. de hauteur. Quelle est sa contenance en litres ? R. : 35,325 l.

1. (*Filles*). On achète 570 œufs à fr. 0,80 la douzaine ; on en revend $^1/_3$ à fr. 0,12 l'œuf, et le reste à raison de 4 pour fr. 0,35. Combien gagne-t-on ?

R. : fr. 18,05.

2. Un paysan a acheté un champ de 13 a 35 ca. à fr. 25 l'are. Il en vend $^1/_3$ à fr. 0,27 le m² et le reste à fr. 0,28 le m². Quel est son bénéfice ? R. : fr. 35,60.

3. Un livret de « Caisse d'Epargne » portait fr. 3000. On emploie ce capital un an plus tard avec ses intérêts à 4 % à l'achat de marchandises, dont on revend $^1/_5$ avec bénéfice de 5 %, un second $^1/_5$ avec un bénéfice de 6 % et le reste avec un bénéfice de 10 %. Quelle somme se trouve-t-on avoir maintenant ?

R. : fr. 3375,84.

***

1. (*Garçons*). Un bassin circulaire de 4 m. de diamètre et de 10 cm. de profondeur est rempli par un robinet qui débite 39 $^1/_4$ l. à la minute. En combien de temps sera-t-il rempli? R.: 32 minutes.

1. (*Filles*). Trois ouvrières ont reçu ensemble comme payement de leur semaine fr. 72,96. La première a travaillé 48 heures, la deuxième 54 heures et la troisième 50 heures. Que revient-il à chacune d'elles? R. : fr. 23,04 ; fr. 25,92 ; fr. 24.

2. Un paysan a 6 vaches qui donnent ensemble en moyenne 51 litres de lait par jour. Quelle sera sa recette annuelle, si ce lait lui est payé fr. 0,25 le kg. ? Un litre de lait pèse 1,03 kg. R. : fr. 4793, 3625.

3. Au bout de combien de temps le capital de fr. 48000 placé au 4 $^1/_2$ % rapportera-t-il fr. 1170 d'intérêts ? R. 6 $^1/_2$ mois.

L. Q.

## HISTOIRE.

### Le christianisme.

*a) Son introduction.* — On ignore comment, à l'époque romaine, le *christianisme* remplaça la religion de Rome. Il nous vint des Gaules par Genève et d'Italie par le Valais, apporté par des *artisans* et des *soldats*, qui fuyaient la *persécution*. Celle-ci atteignit, dans notre pays, la légion *thébéenne* [1] à Saint-Maurice. De ce martyre résulta un *monastère*, le plus ancien de l'Helvétie, qui fut placé sous le patronage d'un des légionnaires massacrés. *Saint-Ours* subit le même supplice à Soleure. *Saint-Félix* et *Sainte-Régula* devinrent les patrons de Zurich. Ainsi, trois cents ans après J.-C., la religion chrétienne comptait dans notre pays de nombreuses Eglises et plusieurs évêques.

*b) Progrès du christianisme.* — Les Burgondes, puis les Francs et enfin des Alamans l'adoptèrent [2] grâce à des *moines irlandais*, au VII^e siècle. C'est grâce à l'un de ceux-ci, *Gall*, que le monastère et la ville de Saint-Gall existent.

L'Eglise chrétienne fut la gardienne des connaissances et de la langue latine.

Les évêchés de *Sion* (au début Martigny), *Genève*, *Lausanne* (d'Avenches) se constituèrent. La Suisse allemande compta ceux de *Bâle*, de *Constance* surtout et de *Coire*, le plus ancien. Partout s'élevèrent des églises, chapelles, abbayes et monastères (ex : Disentis, Einsiedeln, Moutier, Saint-Ursanne, Saint-Imier, églises de Payerne et de Château-d'Œx, couvent de Romainmôtier). Ces centres de christianisme *aidèrent au défrichement des campagnes*, répandirent la culture intellectuelle et adoucirent les mœurs.

*c) Bienfaits du christianisme.* — Le monastère, construit dans une vallée sauvage et inculte, au milieu d'une forêt, se suffit à lui-même. Les moines et ermites abattent les arbres, cultivent la terre, construisent un moulin, des greniers, une boulangerie ; ils fabriquent meubles et vêtements. Ils ont leurs fermiers et leurs serviteurs. Autour du couvent, le pays se peuple et les moines apprennent aux habitants l'agriculture et les métiers.

Beaucoup de localités virent le jour grâce à d'anciens couvents (ex : Saint-Gall, Lucerne, Disentis, Saint-Imier).

L'Eglise chercha à adoucir les lois et à améliorer le sort des esclaves. Les seules écoles furent longtemps celles des couvents. Les religieux ont ainsi rendu de grands services à notre pays. P. D.

---

## COMPTABILITÉ

### 3. Facture avec tare, coulage et réfaction.

Le 29 juin 1912, la maison Bergmann et Sudheimer, denrées coloniales à Bâle, expédie à M. Lambert, négociant à Villeneuve, par C. F. F., en petite vitesse, franco en gare et aux conditions de paiement habituelles, les marchandises suivantes dont vous dresserez facture :

B. et S., n^os 1111 à 1115 ; 5 tonneaux de pétrole, 1^re qualité, de 145, 149, 149, 132 et 147 kg., tare d'usage 18 % et réduction de 1 % pour coulage, à fr. 12,50 les 100 kg. de poids net.

[1]) Elle avait été recrutée à Thèbes (Haute-Egypte).

[2]) Le *paganisme* resta longtemps dans les campagnes. Païen vient de *paganus* (paysan).

B. et S., nos 103 à 108 : 6 sacs de café Rio de 61, 69, 70, 70, 68 et 68 kg., tare réelle 1 kg. par sac et réfaction de 1/2 %, à fr. 242,50 les 100 kg. de poids net.

*Nota.* Les différentes réductions (Voir *Educateur*, page 368) ne doivent pas être additionnées mais calculées successivement de façon à ne pas êtres prises les unes sur les autres. La *tare* est dite *réelle* quand elle est le poids exact de l'emballage; on l'appelle *tare d'usage* si elle est calculée en % du poids brut.

DENRÉES COLONIALES
CAFÉS, THÉS
HUILES, PÉTROLES

*Maison fondée en 1845.*
*Compte de chèques IV. 130.*
*Téléphone 1.147.*

BERGMANN ET SUDHEIMER
**Bâle.**

*Le 29 juin 1912.*

**Monsieur Lambert, négociant à Villeneuve,** *DOIT*

Pour marchandises expédiées par CFF, en petite vitesse, franco en gare de Villeneuve, aux conditions de paiement habituelles.

| MARQUES et Nos | | | Prix par 100 kg. | F. C. |
|---|---|---|---|---|
| B & S. 5 tonneaux pétrole 1re qualité | | | | |
| 1111 | Brut | 145 kg | | |
| 1112 | » | 149 » | | |
| 1113 | » | 149 » | | |
| 1114 | » | 132 » | | |
| 1115 | » | 147 » | | |
| | Brut | 722 kg. | | |
| | Tare 18 % | 130 | | |
| | | 592 kg. | | |
| | Coulage 1 % | 6 | | |
| | Net | 586 kg. à fr. | 12,50 | 73,25 |
| B & S 6 sacs café Rio | | | | |
| 103 | Brut | 61 kg. | | |
| 104 | » | 69 » | | |
| 105 | » | 70 » | | |
| 106 | » | 70 » | | |
| 107 | » | 68 » | | |
| 108 | » | 68 » | | |
| | Brut | 406 kg. | | |
| | Tare 1 kg. par sac | 6 » | | |
| | | 400 kg. | | |
| | Réfaction 1/2 % | 2 » | | |
| | Net | 388 kg. à fr. | 242,50 | 940,90 |
| | | | Total fr. | 1014,15 |

IMPRIMERIES RÉUNIES. — LAUSANNE. (S. A.)

# VAUD

# INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

## Places au concours

**INSTITUTEURS : Renens-Gare :** fr. 1600 plus logement et jardin; 12 juillet.

**Gryon :** fr. 1800 plus logement et plantage ; 16 juillet.

**Château-d'Œx (Les Granges) :** fr. 1600 plus logement et jardin ; 16 juillet.

**INSTITUTRICES : Crassier :** (Semi-enfantine) ; fr. 1600 et autres avantages légaux ; 4 stères de hêtre et 2 de sapin, à charge de chauffer la salle d'école ; 12 juillet.

### Place d'instituteur.

La place d'instituteur à l'Ecole primaire Suisse française de **Domodossola** est au concours.

Traitement initial : fr. 2100. — pour toutes choses. Ce traitement pourra être augmenté d'année en année, selon décision du Comité.

Excellente occasion d'apprendre l'italien.

Pour offres et autres avantages et conditions, s'adresser à l'Ecole suisse de Domodossola, case 1105 Brigue, jusqu'au 12 juillet prochain, à 6 h. du soir.

### Enseignement secondaire.

Les augmentations de traitement pour années de service pour le 1er semestre 1912 sont payables aux recettes de district. Pour les personnes domiciliées dans le district de Lausanne, ces augmentations sont payables à la Banque cantonale vaudoise.


## Reliure

A vendre, faute d'emploi, un lot complet d'outils pour reliure, en très bon état, consistant en 4 presses avec vis en bois, rabot, cousoir, 60 planchettes en bois dur de diverses grandeurs, nombreux outils et fournitures en papier, parchemin et toile.

S'adresser à **O. Badel** inst. à **Vulliens** (Jorat).

## ASSURANCE VIEILLESSE

**subventionnée et garantie par l'Etat.**

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

## JULES CAUDERAY

## ELECTRICIEN

**Maison fondée en 1866.**

**28, rue d'Etraz** *LAUSANNE* **Téléphone 1063**

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

**Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.**

# Ecole professionnelle hôtelière à Cour --- Lausanne

demande

pour le 15 septembre

## 1 Professeur interne

de français, géographie, histoire et arithmétique, connaissant l'allemand à fond. Doit être âgé de 25 ans au minimum et à même d'obtenir une grande discipline.

## 1 Professeur de calligraphie

## 1 PROFESSEUR DE STÉNOGRAPHIE FRANÇAISE

devant donner chacun 2 heures par semaine. H12944L

Adresser les offres à Monsieur **Buttieaz**, hôtel Alexandra, LAUSANNE.

---

# MAISON NYFFENEGGER

**Rosset - Nyffenegger**

*10, Rue de Bourg, 10*

CONFISERIE — PATISSERIE — GLACES

**Vins fins - Liqueurs - Afternoon Tea**

Téléph. 403 **Salons de Rafraîchissements** Téléph. 403

---

# LUCERNE

Restaurant sans alcool

## „WALHALL"

**Theaterstrasse, 12, à 2 minutes de la gare et du débarcadère.**

Se recommande au corps enseignant pour **courses d'école** et aux sociétés en excursion. Dîner à 1 fr. 50 et 2 fr. Lait, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc. — Salles pour plus de 250 personnes. — Prière aux écoles de s'annoncer à l'avance.

**Téléphone 896** H1016Lz **E. FRŒHLICH.**

---

On désire placer

## JEUNE HOMME ALLEMAND

de 18 ans, dans pension ou pensionnat, pour apprendre la langue française. Bon traitement et bons soins condition.

Offres à **Direktor Lippe**, Kurhaus, **Bergün (Grisons).** H2560Ch.

---

# EPARGNE SCOLAIRE

**La Caisse mutuelle pour l'Épargne,** 62, rue du Stand, **Genève,** fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

# L'ÉLÉGANCE

n'est pas donnée à tout le monde

*mais la* **COUPE** *de la*

# MAISON MODÈLE

EN DONNERA A CEUX QUI N'EN ONT PAS !

# VÊTEMENTS

## & CHEMISERIE

Façon élégante et soignée.

## COSTUMES SPORT.

**MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE.**

L'escompte de 10% est toujours accordé à 30 jours aux membres de la SPV. sur nos prix connus.

# 10%

## Ne buvez que l'Eau d'HENNIEZ

*L'exiger partout*

**Eau de Cure et de table sans rivale**

*Dépôts dans les principales localités.*

## HENNIEZ-LITHINÉE

**La plus pure des Eaux de source**

***Eau bicarbonatée, alcaline et acidulée, lithinée.***

Grâce à sa minéralisation, cette eau passe rapidement dans les intestins et dans la circulation.

*Se recommande en coupage, avec le vin, les sirops, etc.*

# Editions FŒTISCH, Frères (S. A.)

## à Lausanne

## ARION

### Chœrs à 4 voix mixtes a cappella.

Prix nets

**Nägeli, H.-G.** Louons le Seigneur —.50
**Palestrina, G.-P.** Jésus, ô roi des Anges . . . . . —.50
**Haydn, J.-M.** La Mort du Sauveur —.50
**Mangold, C.-A.** Ce qu'on doit à son pays . . . . . —.50
— Mélodie populaire. La Rose des Alpes. . . . . —.50
**Palmer, Ch.** Réveille-toi . . . . —.50
**Schumann, R.** Hymne à la Nuit . —.50
**Heim J.** Notre Suisse . . . . . —.50
**Mélodie populaire.** Barcarolle. . —.50
**Mendelssohn, F.** Elégie. . . . . —.50
**Grunholzer, K.** Voici le jour . . —.50
**Bordese L.** Les Anges du printemps . . . . . —.75
**Portnianski, D.** Invocation . . —.50
— Hymne au Rédempteur. . . —.50
**Rinck, Ch.** Le Céleste Héritage . —.50
**Hauptmann, M.** Sur Dieu repose-toi . . . . . —.50
**Mendelssohn, F.** Le Chant de l'Alouette. . . . . —.50
— Oiseau des Bois . . . . . —.50
**Silcher, FR.,** Gloire, Gloire ! (Noël) . . . . . —.50
**Doret, G.,** Chant des Moissonneurs . . . . . —.50
**Senger, de H.,** Chanson des Jardiniers et des Jardinières. . . —.50
**Prétorius,** Chant de Noël . . . . —.50
**Palmer, Ch.,** Consolez, consolez !. —.75
**Kling, H.,** En Mai . . . . . —.50
**Klughardt, A.,** Charmes du printemps . . . . . —.50
**Abt, F.,** La voix du soir . . . . —.50
**Kling, H.,** Chœur pour l'inauguration ou la restauration d'une église . . . . . 1.—
**Plumhof, H.,** Op. 18. Chœur des Anges (Chant de Pâques) . . 1.—
— Op. 19. Les voix de Noël . . —.75
— Op. 22. Jésus sort de la tombe (Chant de Pâques) . . . . . —.50
— Op. 23. Paraphrase du Psaume C . . . . . —.75
— Op. 27. Paraphrase du Psaume 84 . . . . . —.75

**Pilet. W.,** Op. 2. Chant de Noël. 1.—
**Mozart, W. A.,** Ave verum . . —.50
**Schubert, F.,** Hymne au créateur —.75
**Lauber, E.,** Amis, déjà l'aurore . —.50
**Maurer,** La Naissance du Sauveur . . . . . —.50
**Grunholzer, K.,** Consécration . . —.50
**Grunholzer, K.,** Réception des Catéchumènes . . . . . —.50
**Plumhof, H.,** Nous voici, Dieu d'amour . . . . . —.75
**Otto, J.,** Pour la réception des Catéchumènes . . . . . —.50
**Grunholzer. K.,** L'Orage . . . —.75
**Bischoff, J.,** A la Montagne. . . —.50
**Baader, W.,** Le Réveil . . . . —.50
**Handel,** Alléluia ! . . . . . 1.—
**De Faye-Jozin,** Le retour au pays 1.25
— Chanson du Vieux moulin. . 1.25
**Sachs, L.,** Le printemps vainqueur . . . . . 1.—
**Mendelssohn,** Lauber, Pâques . —.75
**Masset,** Henri op. 5. Hymne de Pâques. . . . . 1.—
**Hauptmann, M.,** Hymne . . . —.75
**Gluck,** Pâques . . . . . —.60
**Palme, R.** Chant de Pâques . . —.50
**Homilius, G. A.,** L'Agneau de Dieu . . . . . —.50
**Klein, B.,** Confiance . . . . . —.50
**Dénéréaz A.,** Le Retour de l'Hirondelle . . . . . —.75
**Grandjean, S.,** Le Sapin de Noël —.50
**Glæser, K. G.,** Gloire au Seigneur Chant de Noël . . . . . —.50
**Mangold,** Dans la forêt. . . . . —.50
**Hahnemann Paul,** Que Dieu te bénisse (Der Herr segne dich). . 1.—
**North, Ch.,** Rameaux . . . . . 1.—
— Ratification, A te servir Jésus —.50
— Venez à moi. . . . . —.50
— Ascension. Oh ! que n'ai-je que des ailes. . . . . —.50
— Rameaux. Hosannah, bénit soit 1.—
— Au Rédempteur (Vendredi-Saint) . . . . . —.50
— Pâques. O Christ tu sors de la poussière . . . . . 1.—

**Envois à l'examen**

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVIIIme ANNÉE. — No 28. LAUSANNE — 13 juillet 1912.

# L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

## ORGANE

DE LA

## Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

# MAISON NYFFENEGGER

**Rosset - Nyffenegger**

*10, Rue de Bourg, 10*

**CONFISERIE — PATISSERIE — GLACES**

**Vins fins - Liqueurs - Afternoon Tea**

Téléph. 403 **Salons de Rafraîchissements** Téléph. 403

---

# LUCERNE

**Restaurant sans alcool**

**„ WALHALL "**

**Theaterstrasse, 12, à 2 minutes de la gare et du débarcadère.**

Se recommande au corps enseignant pour **courses d'école** et aux sociétés en excursion. Dîner à 1 fr. 50 et 2 fr. Lait, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc. — Salles pour plus de 250 personnes. — Prière aux écoles de s'annoncer à l'avance.

**Téléphone 896** H1016Lz **E. FRŒHLICH.**

---

# Max Schmidt & Cie

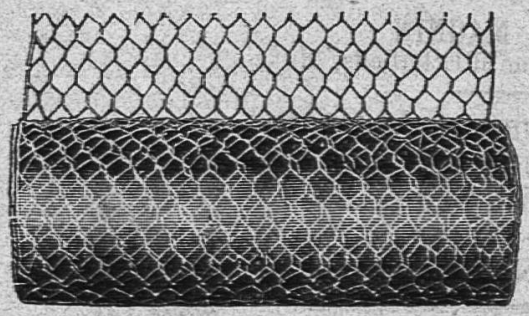

24 et 25, Place Saint Laurent
Terreaux, 2
**LAUSANNE**

**Outils en tous genres pour l'Agriculture**

**PIERRES A FAULX**
marque « CARBORUNDUM ».

---

# PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

**Rue Haldimand, 14, LAUSANNE**

**Spécialités** : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

*Téléphone 623. — Ascenseur.*

**Prix modestes.** **Prix modestes.**

## Lectures de vacances

### Collection
# LE ROMAN ROMAND

**60 cts. le numéro**

VOLUMES PARUS :

N° 1. **A. Bachelin.** — *LA CARROCHONNE. LA MARQUISE.*
N° 2. **Philippe Monnier.** — *NOUVELLES.*
N° 3. **Edouard Rod.** — *SCÈNES DE LA VIE SUISSE.*
N° 4. **Louis Favre.** — *JEAN DES PANIERS.*
N° 5. **Alfred Cérésole.** — *LE JOURNAL DE JEAN-LOUIS.*
N° 6. **T. Combe.** — *LE MARI DE JONQUILLE.*
N° 7. **Mme de Montolieu.** — *LES CHATEAUX SUISSES.*
N° 8. **Dr Châtelain.** — *CONNAIS-ÇA.*
N° 9. **Marc Monnier.** — *QUATRE HISTOIRES.*
N° 10. **Edouard Rod.** — *NOUVELLES ROMANDES.*
N° 11. (Numéro spécial) *J.-J. ROUSSEAU ET LE PAYS DE VAUD.* Edition du bi-centenaire.
N° 12. **T. Combe.** — *VILLAGE DE DAMES.*

COLLECTION

**LES CENT CHEFS-D'ŒUVRE QU'IL FAUT LIRE**

**à 35 ct le volume**

Chefs-d'œuvre des littératures modernes en petits volumes de 16 5/9 cm. bien imprimés, sur bon papier.— Demandez la liste détaillée.

**LIBRAIRIE PAYOT & Cie**

# A. BRÉLAZ, St-Pierre 8, Lausanne

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cotonne | 100 » | » | 0,90 |
| Percale imprimée | 80 » | » | 0,60 |
| Flanelle cretonne | 80 » | » | 1,75 |
| Drap gris, qual. extra, larg. | 130 » | » | 4,75 |

**Net et au comptant, expédition de suite.**

**Robes - Tabliers - Blouses - Jupons**
**Draperies - Trousseaux**

**Tapis - Linoléums - Cocos**
**Toilerie - Rideaux - Couvertures**

**10 % au corps enseignant 10 %, ou bons d'escompte.**

**Prix fixes marqués en chiffres connus**

***Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.***

# L'ÉCOLE LÉMANIA

**LAUSANNE**

5, Avenue de la Harpe, 5

— prépare vite et bien —

## MATURITÉ

**BACCALAURÉATS POLYTECHNICUM**

*400 élèves en 3 1/2 ans, 95 % de succès*

# JE DÉSIRE PLACER MON FILS DE 16 ANS

dès le 15 août pour 7 à 8 mois, chez un professeur de langue française où il pourrait se perfectionner dans cette langue et prendre — si possible — des leçons d'allemand et de sténographie. Adresser offres avec conditions et références à Pompeo Ramelli, Piotta (Tessin) H40390

# Café Restaurant des Merciers, FRIBOURG

A côté de la cathédrale et à proximité des Ponts.
Recommandé pour les écoles et pensions en excursion à Fribourg.
Grandes salles et jardin ombragé.
H3373F Restauration à prix modique.

# ASSURANCE VIEILLESSE

**subventionnée et garantie par l'Etat.**

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Deux élèves d'école cantonale (de 16 et 17 ans) demandent

# SÉJOUR DE VACANCES

du 15 juillet à fin août dans famille d'instituteur ou de pasteur de la Suisse française afin de s'instruire davantage dans la langue française (grammaire et conversation).

Offres à Scherrer, directeur, Landquart-Fabriken Zag. Ch. 299

# EPARGNE SCOLAIRE

**La Caisse mutuelle pour l'Épargne,** 62, rue du Stand, **Genève,** fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**